Image not found or type unknown

Tapage nocturne et diurne.

Par **Dilusisabe**, le **13/10/2010** à **17:51**

Bonjour,
Nous subissons depuis plus ou moins deux ans les tapages nocturnes et diurnes de l'un de nos voisins: musique forte, bruit de moteur de moto, cris, etc. Le voisinage a appelé maintes fois la gendarmerie pour qu'elle constate les faits. Les gendarmes sont allés parler à nos voisins plusiers fois sans aucun résultat. Aujourd'hui nous sommes allés à la gendarmerie pour poser plainte et ils nous ont dit qu'ils n'ont pas de constat écrit et qu'ils ne peuvent rien faire. Ils nous disent de les appeler si cela se reproduit, le problème est qu'on le fait tout le temps. Nous avons décidé d'écrire au maire.
Cette situation devient inssuportable et nous ne savons pas quoi faire. Avez vous un conseil à nous donner?
Merci d'avance,

Par **Clara**, le **13/10/2010** à **20:25**

Vous devez vous adresser au service Santé et Hygiene de votre mairie s'il y en a un pour qu'ils viennent constater les nuisances sonores diurnes et la police pour les nuisances sonores nocturnes sinon chercher sur internet l'ADIL la plus près de chez vous qui pourront vous diriger ou vous aider.
J'ai le meme souci et c'est tout ce que l'on m'a conseillé.
N'oubliez pas de faire une LRAR à votre voisin pour lui demander de cesser ses nuisances ainsi qu'à votre bailleur si vous en avez un
Bon courage

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés